

Exposition Canine Nationale

GUEBWILLER (68)

Stade François Throo - Route d'Issenheim

DIMANCHE 23 AVRIL 2017



Restauration - Parking gratuit - Nombreux prix et récompenses - 1 souvenir à chaque exposant

CONCOURS DU JEUNE PRÉSENTATEUR - ANIMATIONS DIVERSES

EUKANUBA

JURY et RACES JUGÉES

EUKANUBA

La Canine du Haut-Rhin se réserve le droit de modifier la composition du jury en fonction du nombre des engagements ou cas de force majeure

■ 1^{er} groupe

Berger Allemand..... H. MOTZ
 Bearded Collie - Bobtail - Shetland - Collie à Poil Court et à Poil Long -
 Welsh Corgi Cardigan - Welsh Corgi Pembroke - Berger Blanc Suisse -
 Border Collie - Bergers Hollandais - Chien Loup de Saarloos
 Schapendoes Neerlandais - Schipperke - Berger Américain Miniature..... S. ROSER
 Berger de Picardie - Berger des Pyrénées - Chien de Berger Catalan -
 Berger de Beauce - Berger de Brie - Chien de Berger Belge D. SCHWARTZ
 Berger Australien Mâle..... C. LENEUF
 Berger Australien Femelle C. RITTER
 Berger Blanc Suisse - Kelpie Australien..... J. SELTZ
SPECIALE BOUVIERS DES FLANDRES ET ARDENNES,
 Bouviers Australiens..... S. GUILLAUME
 Reste du groupe J. MEDARD-MANGIN

■ 2^e groupe

Schnauzer - Bulldog - Bullmastiff - Doberman -
 Dogue Argentin - Mastiff - Mâtin Napolitain - Terrier Noir Russe J. SELTZ
 Affenpinscher - Bouvier Bernois - Bouvier de l'Appenzell - Bouvier de l'Entlebuch -
 Chien de Castro Laboreiro - Cane Corso - Chien de la Serra da Estrela -
 Cimarron Uruguayen - Dogue de Bordeaux - Dogue de Majorque -
 Dogue des Canaries - Fila Brasileiro - Fila de Saint Miguel - Grand Bouvier Suisse -
 Hovawart - Mâtin de L'Alentejo - Mâtin Espagnol - Pinschers - Rottweiler -
 Shar Pei - Terre Neuve B. THEVENON
 Chien de Montagne des Pyrénées - Mâtin des Pyrénées D. SCHWARTZ
SPECIALE BOXER et Reste du groupe C. LAFAY

■ 3^e groupe

Staffordshire Américain J. SELTZ
 Fox Terrier Poil Dur - Fox Terrier Poil Lisse - Terrier du Reverend Russell -
 Terrier Jack Russell - Cairn Terrier - Dandie Dinmont Terrier - Skye Terrier -
 Terrier de Chasse Allemand - Terrier Ecosais - West Highland White Terrier... R. FAVRE
 Reste du Groupe..... R. CALLOC'H

■ 4^e groupe

tout le groupe R. FAVRE

■ 5^e groupe

Husky de Sibérie - Akita Américain - Berger Finnois de Laponie -
 Buhund Norvégien - Chien de Berger Islandais - Chien d'élan Norvégien -
 Chien d'élan Suedois / Jämthund - Chien du Groenland -
 Chien Finnois de Laponie - Chien Norvégien de Macareux -
 Chow Chow - Eurasier - Laika de Sibérie Occidentale -
 Laika de Sibérie Orientale - Laika Russe Européen -
 Lapphund Suédois - Malamute de l'Alaska - Samoyède -
 Spitz de Norrbotten - Spitz des Visigoths - Spitz Finlandais..... A. EGGEMANN
 Reste du groupe C. LENEUF

■ 6^e groupe

Basset Artésien Normand - Chien d'Artois - Anglo Français de Petite Venerie -
 Ariégeois - Bleus de Gascogne - Fauves de Bretagne - Basset Hound - Beagle -
 Beagle Harrier - Griffons Vendéens - Bruno Saint-Hubert Français -
 Chiens Courants Suisses - Chien de Saint Hubert - Dalmatien -
 Gascon Saintongeois - Griffon Nivernais - Harrier -
 Petits Chiens Courants Suisses - Porcelaine - Rhodesian Ridgeback S. ROSER
 Reste du groupe R. FAVRE

■ 7^e groupe

Tout Le Groupe 7 M. GOUBIE

■ 8^e groupe

Golden Retriever - Retriever à Poil Bouclé - Retriever à Poil Plat -
 Retriever de la Baie de Chesapeake - Retriever de la Nouvelle Ecosse -
 Retriever du Labrador - Cockers - Barbet - Chiens d'Eau
 Reste du groupe J. GOUBIE

■ 9^e groupe

SPECIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL et PETIT CHIEN RUSSE
 Chihuahua - Caniche - Cavalier King Charles - King Charles Spaniel..... JC. KLEIN
 Reste du groupe P. RICHARD-DOUMA

■ 10^e groupe

Lévrier Afghane et Saluki..... D.COTON
 Reste du groupe P. RICHARD-DOUMA

DEMANDE D'ENGAGEMENT

(Une feuille par chien)

à RENVoyer à

Cédia - Exposition de Guebwiller - 31230 Coueilles

RENSEIGNEMENTS

www.lchr.fr

03 89 32 10 25 - 03 89 53 49 43 - 03 89 74 38 78

clritter@hotmail.ch

CLOTURES DES ENGAGEMENTS :

27 MARS 2017 (cachet de la Poste faisant foi)

10 AVRIL 2017 (date de réception)

| GROUPES : | |
|----------------------|------------------------|
| 1 ^{er} | Benôit THEVENON |
| 2 ^{ème} | Christiane LAFAY |
| 3 ^{ème} | Richard CALLOC'H |
| 4 ^{ème} | René FAVRE |
| 5 ^{ème} | Christian LENEUF |
| 6 ^{ème} | René FAVRE |
| 7 ^{ème} | Jacques GOUBIE |
| 8 ^{ème} | Jacques GOUBIE |
| 9 ^{ème} | Jean-Claude KLEIN |
| 10 ^{ème} | Petroula RICHARD-DOUMA |
| Lots | Arnaud EGGEMANN |
| Groupes | Jeannette SELTZ-HALTER |
| Jeunes présentateurs | Claude RITTER |
| BIS | Jacques MEDARD-MANGIN |

N'oubliez pas !

Le chien doit **OBLIGATOIREMENT** être identifié :
 Tatouage (lisible), ou Insert (puce électronique)
 POUR la CONFIRMATION

Présenter avec le certificat de naissance,
 ou le pedigree étranger, la carte d'identification
 et le formulaire d'examen de confirmation rempli et signé

CHIEN de 2^e CATEGORIE et ETRANGERS

Tout propriétaire de chiens de 2^e catégorie
 est tenu de se conformer aux arrêtés de
 la loi du 06-01-1999

- Joindre "OBLIGATOIREMENT" la photocopie
 du justificatif de vaccination antirabique

CONCOURS du JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux jeunes de 6 à 17 ans

Excellente manière de développer chez le jeune, la passion
 du beau chien de race, et lui apprendre la sportivité.

Pour les jeunes de 6 à 10 ans, la taille maximum
 du chien présenté est de 40 cm au garrot

Formulaire d'inscription à demander à la C.H.R.

EXTRAITS DU RÉGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

LIEU - DATES : le 23 avril 2017 à GUEBOLLER, Stade François Throo. Parkings gratuits à proximité des halls. - Internet : www.lchr.com

ENTREE DES CHIENS : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements débiteront à 9 h 30. Le catalogue sera remis sur présentation de l'accusé de réception. Le numéro d'exposant sera à retirer dans le ring de jugement.

LOGEMENT : exposition sans cage. Espaces exposants prévus à proximité de chaque ring.

RESTAURATION : Un restaurant et des buvettes seront installés dans l'enceinte de l'exposition

SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés, seront autorisés à sortir à partir de 14 h 00 sur présentation de la feuille de jugement. Les autres chiens ne pourront sortir avant 17 h.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de haut x 35 cm de large : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. - Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient, non autorisée par l'organisation, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition. Il est interdit de faire signer une pétition, quel que soit son objet, sans l'accord du président de la CHR.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS .

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Haut Rhin et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{er} clôture le 27 Mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 10 Avril 2017 (date de réception)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres __ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois __ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland __ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback __ 15 mois

Gr. 8 : Retrieviers __ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais __ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski __ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 85 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N^o de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à remplir soigneusement (un seul chien par feuille) et à adresser avant le 10 avril 2017, avec le règlement à
Cédia - Exposition de Guebwiller - 31230 COUEILLES

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Ne pas remplir

N° d'arrivée :

Précisions indispensables pour les races suivantes

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe. | Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental |
|---|---|---|---|---|

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire **M. Mme Mlle** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

| | | | | |
|-----------------------|--|---|---|---|
| Classe d'engagement : | Intermédiaire <input type="checkbox"/> | Ouverte <input type="checkbox"/> | Travail <input type="checkbox"/> | Champion <input type="checkbox"/> |
| | <small>Jugend Klasse - Junior Class</small> | <small>Offene Klasse - Open Class</small> | <small>Gebrauchshund Klasse - Working Class</small> | <small>Championklasse - Beauty Champion Class</small> |
| | Jeune <input type="checkbox"/> | Baby <input type="checkbox"/> | Vétéran <input type="checkbox"/> | Ne Concourant pas <input type="checkbox"/> |
| | Lot d'Affixe <input type="checkbox"/> | Meute <input type="checkbox"/> | Couple <input type="checkbox"/> | Paire <input type="checkbox"/> |
| | Lot de Reproducteur <input type="checkbox"/> | <small>Laufhundmeuten - Packs</small> | <small>Paar - couple</small> | <small>Paire - Pair</small> |

| DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS | Sommes adressées | |
|---|------------------|-------------------|
| *Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central SCC | jusqu'au 27 mars | jusqu'au 10 avril |
| 1 ^{er} chien | 35 € | 45 € |
| Pour le 2 ^e et 3 ^e chien (chacun) | 31 € | 31 € |
| Pour le 4 ^e chien | 26 € | 26 € |
| Suivants (chacun) | 20 € | 20 € |
| Puppy, Baby, Vétéran | 19 € | 19 € |
| Ne concourant pas | 15 € | 15 € |
| Meute (pour 6 chiens en individuelle) | 80 € | 80 € |
| Chiens suivants de la meute | 11 € | 11 € |
| Paire, couple, Lots (chacun) | 8 € | 8 € |
| Carte accompagnateur (chacune) gratuit pour les enfants de moins de 14 ans | ___ x 5 € | ___ x 5 € |
| Total : | | |

→ Paiement par chèque, mandat-cash à l'ordre de la CHR

1^{er} date de clôture : 27 mars (cachet de la Poste faisant foi)

2^e clôture (avec majoration des tarifs) : 10 avril (date de réception).

Règlement - Bezahlung

à l'ordre de Canine du Haut-Rhin :

chèque (France)

Mandat cash (France et étrangers)

Mandat international (étrangers) - *Internationale Postanweisung*

Virement bancaire (France et étrangers)

Joindre obligatoirement photocopie du virement

IBAN : FR76 1027 8035 2500 0711 3170 202 CCM du Bassin Potassique

BIC : CMCIFR2A

ATTENTION : ne peuvent être confirmés :

Les chiens à oreilles coupées, nés en France après le 28 août 2008,

les chiens ou chiennes castrés ou stérilisés,

les chiens de 1^{er} catégorie (chiens non lof de type am'staff, tosa, pitbull...)

Tout engagement non accompagné du paiement correspondant aux frais de participation ne sera pas pris en compte.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Photocopie du verso du Certificat de naissance ou du Pedigree.
+ Chiens engagés de 2. catégorie ou en provenance de l'étranger : copie du justificatif de vaccination antirabique

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus, et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

| ACCES ROUTIER VERS GUEBWILLER | |
|--|--|
| venant de | Itinéraire à suivre |
| Strasbourg/Colmar A35 | 1) Sortie n° 23 > Colmar Nord > N 83 > Rouffach > Guebwiller 2) N° 28 > Rouffach > Guebwiller |
| Deutschland/Schweiz A 36 | Sortie n° 18 > D 430 > Bourtzwiller > Guebwiller |
| Lyon / Belfort A 36 | Sortie n° 15 > N 466 > N 83 > Cernay > Guebwiller |
| Epinal/Thann N 66 | Après rond-point Cernay / Belfort N 66 > N 83 > Guebwiller |
| St Dié par Ste Marie - cols : Bonhomme et Schlucht | > Colmar > N 83 > Rouffach > Guebwiller |

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 10/04/2017)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britaniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat..

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CHAMPION

Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 10/04/2017 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

RÉPONSE :

Joindre copie de l'attestation SCC (pour la classe travail - pas de copie de carnet de travail) ou copie du titre de champion (pour la classe champion).
EN L'ABSENCE DE CES JUSTIFICATIFS (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

LE CLUB ÉLEVEURS EUKANUBA



ATTESTATION

- Je soussigné déclare, sincères et véritables les renseignements figurant au recto et verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance (page 2).
- En conséquence, j'exonère entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité, du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui, ou à moi-même.
- Je certifie, sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies infectieuses ou contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.
- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.
- En renvoyant ce formulaire, je m'engage de payer le droit d'inscription, même si je suis absent.

ATTEST

- Ich Unterzeichnete erkläre, dass ich die Zuchtschauordnung voll und ganz anerkenne (Seite 2) und die sportliche Entscheidung der S.C.C. anerkenne.
 - Dass mein Hund völlig gesund ist, dass es meines Wissens, keine ansteckende Krankheit in meinem Zwinger gibt.
 - Dass ich kein Mitglied eines Hundevereins bin, der von der FCI nicht anerkannt ist.
 - Dass ich für Bisse oder andere Schäden die mein(e) Hund(e) verursacht(en), verantwortlich bin.
 - Nichterscheinen entbindet mich in keinem Fall von der Zahlung der Meldegebühren
 - Ich verpflichte mich, die Zuchtschau nicht vor den gegebenen Zeit zu verlassen !
- Bitte Beilegen : Kopie der Bezahlung, und des Tollwutimpfpattest

Fait à _____

le _____

Signature / visum :

Une alimentation haut de gamme spécialement adaptée
aux besoins de votre élevage



Rejoignez gratuitement le club des éleveurs
Eukanuba pour bénéficier d'avantages exclusifs:

- l'accès à des aliments professionnels haut de gamme à des tarifs préférentiels*
- la mise à disposition de kits chiots pour faciliter votre recommandation auprès de vos clients
- une ligne centrale élevage et le conseil des ambassadeurs Eukanuba pour vous accompagner dans votre activité
- et d'autres avantages encore...

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTEZ LA LIGNE CENTRALE ELEVAGE EUKANUBA
PAR TÉLÉPHONE AU 01 72 70 00 16 OU PAR EMAIL: club.eukanuba@daytona.fr